

# Motion 1495

## visant à introduire la « Vision zéro » en matière de prévention des accidents

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les débats organisés à Genève et Zurich lors de la 3<sup>e</sup> semaine internationale de la sécurité routière en mai 2000, sous le patronage des Nations Unies à Genève;
- le concept de « Vision zéro » (zéro mort, zéro accident grave à terme dans la circulation), né en Scandinavie;
- la nécessité de définir un programme intégré de sécurité des déplacements comprenant les différents acteurs concernés;
- la dispersion actuelle des compétences et responsabilités au sein de l'Etat et des communes;
- le rôle important que peuvent jouer des associations et des institutions privées regroupant les usagers ou d'autres acteurs; le besoin d'une approche intégrée et globale de la sécurité des déplacements;
- la nécessité d'un équilibre entre prévention et sensibilisation d'une part, dissuasion et répression d'autre part,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter un bilan de la situation actuelle, soit un inventaire des mesures existantes et un relevé statistique des accidents;
- à présenter une récapitulation de la répartition actuelle des compétences entre les différents services cantonaux et communaux;
- à présenter une analyse des principaux obstacles à une amélioration de la sécurité routière;
- à définir et publier des objectifs volontaristes en matière de sécurité des déplacements (sécurité et prévention routière, éducation routière), assortis d'un échéancier pour leur réalisation;
- à étudier le renforcement et l'élargissement du groupe de travail ad hoc, avec un mandat incluant les acteurs concernés afin de fédérer les organismes publics et privés, en vue d'adopter une « Vision zéro »

genevoise sur le modèle du groupe « Réagir » français (cf. charte jointe en annexe);

- à planifier les mesures concrètes (prévention, sensibilisation, législation, dissuasion, répression) et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.